

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DRH 40 Modalités de lancement de marchés à bons de commande pour la conception, l'animation et la mise en oeuvre d'une offre de formation management à destination de l'encadrement supérieur de la Ville de Paris en trois lots séparés et attribution des marchés correspondants aux lots 1 et 3.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1^{er} août 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire soumet à son approbation les modalités de lancement d'une procédure adaptée supérieure à 200.000 euros HT de marchés à bons de commande pour la conception, l'animation et la mise en oeuvre d'une offre de formation management à destination de l'encadrement supérieur de la Ville de Paris en trois lots séparés, et attribution des marchés correspondant aux lots 1 et 3. pour une durée de vingt quatre mois à compter de la date de notification, reconductible dans les mêmes termes au maximum une fois ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement d'une procédure adaptée supérieure à 200.000 euros HT (article 30 du code des marchés publics) concernant la conception, l'animation et la mise en oeuvre d'une offre de formation management à destination de l'encadrement supérieur de la Ville de Paris en trois lots séparés, et attribution des marchés correspondant aux lots 1 et 3.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement ainsi que leurs annexes, le Cahier des Clauses Administratives Particulières, le Cahier des Clauses Techniques Particulières et le Règlement de la Consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux marchés de bons de commande pour la conception, l'animation et la mise en oeuvre d'une offre de formation management à destination de l'encadrement supérieur de la Ville de Paris en trois lots séparés, et attribution des marchés correspondant aux lots 1 et 3.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les marchés issus de la présente consultation pour les lots 1 et 3, dont les seuils sont les suivants pour une durée de deux années :

- Lot n°1 : Formation en présentiel relative aux fondamentaux du management

Montant minimum : 520.000 euros HT

Montant maximum : 1.1700.000 euros HT

- Lot n°3 : Parcours de formation management stratégique à destination des cadres dirigeants

Montant minimum : 60.000 euros H.T.

Montant maximum : 224.000 euros H.T.

Article 4 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sur le compte nature 6184, chapitre 11, rubriques 0203, au titre des exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, sous réserve de décision de financement.

Article 5 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement de la présente consultation relative à la conception, l'animation et la mise en œuvre d'une offre de formation management à destination de l'encadrement supérieur de la Ville de Paris en trois lots séparés, et attribution des marchés correspondant aux lots 1 et 3. Sont attribués les marchés correspondant aux lots 1 et 3. M. le Maire de Paris est autorisé à signer les marchés résultant de la procédure de consultation.